

DE/31/4.1.1/20230404/17

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	29	
Représentés :	4	
Non représentés :	0	<b>Séance du 4 avril 2023</b>
L'an deux mille-vingt-trois et le quatre avril le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le vingt-huit mars, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoint au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyrille GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AÏTANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Rosa-Lila HAMMACHE, Quentin ROUVIERE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

**PORTANT CREATION DE POSTES DE TITULAIRES**

Madame Annie GARNERO, Maire adjoint déléguée au personnel, informe l'Assemblée, de la nécessité de procéder à la création de cinq nouveaux postes au tableau des effectifs du personnel communal :

- 3 postes d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (catégorie C),
- 1 poste d'Attaché principal à temps complet (catégorie A),
- 1 poste d'Ingénieur principal à temps complet (catégorie A),

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

**Vu** le tableau des emplois et des effectifs,

**Considérant** que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Considérant** la nécessité de créer ces cinq postes précités ;

**DECIDE** la création de ces cinq nouveaux postes au tableau des effectifs du personnel communal ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64111 du budget communal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 4.05.2023

Publié le : 4.05.2023.

Notifié le :

**Mohammed AÏTANE**

**Secrétaire de séance**